

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2019

Le 2 septembre deux mil dix-neuf, les membres du conseil municipal de la commune de Sauzé-Vaussais se sont réunis à 19 heures 30, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 août 2019

Etaient présents : Mmes, Mrs, EPRINCHARD Michel, RIVAUD Marie Joseph, BOUCHEREAU Isabelle, BERNARD Andrée, PROU Marie-Hélène, LAMOTHE Catherine, RINALDI Sabrina, CLISSON Philippe, HÉRISSÉ Mathieu, ARDOUIN Hervé

Etaient excusés :

SALLES Anna-Maria pouvoir à BOUCHEREAU Isabelle
BERNET Jean Luc pouvoir à HÉRISSÉ Mathieu

Etaient absents :

BAILLY Lise
PORCHERON Patrice

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 10 **Nombre de votants :** 12

Secrétaire de séance : Mme BOUCHEREAU Isabelle

Approbation par les membres du Conseil Municipal présents et représentés du Compte rendu de la séance du 9 juillet 2019 à l'unanimité.

Ajout de points supplémentaires :

- Proposition de modification des conditions de location du manoir
- Location du logement du manoir

1- Mouvements dans l'ordre du tableau du Conseil municipal

La demande de démission de M. Éric Liaud a été acceptée par Mme le Préfet pour ses fonctions d'adjoint et par M. le Maire pour ses fonctions de conseiller municipal.

M. le Maire propose de supprimer le poste de 4^{ème} adjoint et d'attribuer le poste de 3^{ème} adjoint à Mr Hervé Ardouin lequel verra ses délégations complétées par la gestion du personnel. Cette décision est validée à l'unanimité.

2- Délibération sur la vente de logements HLM

Les HLM possèdent 34 logements sur la Commune et souhaitent proposer 22 logements aux locataires. Le prix de vente varie selon les logements de 50 000 à 60 000 euros. La commune est caution des emprunts qui ont été contractés par les HLM.

Le conseil municipal après en avoir délibéré donne un avis favorable sous réserve que les emprunts contractés ne soient pas à la charge de la commune.

3- Avis du Conseil sur le périmètre Vienne Clain et la structure porteuse

La Commune est incluse dans le périmètre SLGRI Vienne Clain pour le plan d'eau. Cette structure porteuse a pour but d'assurer la gestion des risques inondation Vienne Clain. La Bouleure dont la source se situe à Clussais la pommeraie est un affluent du Clain. Administrativement, les eaux de l'étang du Bois Meunier sont censées se déverser dans la Bouleure, ce qui explique notre intégration dans ce périmètre.

Le Conseil municipal donne un avis favorable mais avec une annotation sur cette erreur géologique : Car malgré plusieurs signalements, le plan d'eau se déverse toujours dans la Péruse et non dans la Bouleure.

4- Avis sur le rapport « Qualité de l'eau potable » du syndicat SMAEP 4B

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Donne un avis favorable sur ce rapport de qualité de l'eau potable
- Rappelle que la Foncaltrie se situe sur notre Commune et que cette dernière n'a toujours pas été remise en service suite aux travaux de la LGV. Les travaux sont repoussés en 2020 et aucune concertation avec la Commune n'a lieu sur les négociations en cours.

5- Avis sur le rapport de la CLECT

Le Conseil municipal donne un avis favorable sur le rapport de la CLECT, notamment le transfert de la Maison des Jeunes avec une baisse des allocations de compensation de la commune de 70 000 €, mais avec pour réserve la signature de la convention citée ci-après.

Cette convention de refacturation des charges (payées par la Commune depuis le 1^{er} janvier 2019) à la Communauté de Communes n'est à ce jour pas signée : électricité, eau, assainissement, téléphone, le ménage et mise à disposition des minibus.

Le Conseil municipal interpelle la communauté pour que ce dernier point se règle rapidement.

6- Choix d'une complémentaire « Prévoyance » pour les agents

Le centre de gestion a choisi la M.N.T. La cotisation pour les agents qui souhaitent y adhérer est de 1,65 % du salaire brut. Le Conseil municipal acte cette décision et maintient sa proposition de contribution à hauteur de 10 € par mois. Le comité technique doit de nouveau être saisi pour avis.

7- Réorganisation de la régie des marchés

Le Conseil maintient les tarifs actuels sauf pour le véhicule de restauration rapide dont le tarif passerait de 12 à 15 € (pour le branchement électrique).

Le Conseil valide la proposition de M. le Maire de mettre en place un système d'abonnement ou de carte à point pour simplifier la régie.

8-Points supplémentaires

- A- Proposition de modification des conditions de location du manoir

Guillaume et Virginie propose au Conseil une location groupée du manoir et des pavillons afin de développer le chiffre d'affaires, pour les périodes suivantes :

- Week-end de juin jusqu'au 15 juillet.
- Dernier week-end août

Le conseil accepte cette nouvelle proposition.

B - Location du logement du manoir

Le conseil accepte de louer le logement du manoir pour 350 € par mois charges comprises.

9- Questions orales

A –Réfection de la toiture du local SDF

Lors de la réalisation des travaux de réaménagement du local, il est apparu que la toiture était en très mauvais état. Un devis a donc été demandé à l'entreprise Couvertures Celloises, ce dernier est de 10 482,28 € TTC (comprends le local et le garage). Les travaux sont financés par la Commune.

B – projet de contrat de formation en alternance pour le service administratif

M. le Maire propose au conseil municipal de prendre une jeune Sauzéenne en alternance « BTS gestion administration » pour une durée de 2 ans pour soulager le service administratif.

Le conseil municipal donne un accord de principe, M. le Maire souhaite se renseigner sur le coût de cet éventuel recrutement.

C– Demande d'emplacement sur le domaine public d'un véhicule de restauration

Le Conseil municipal donne un avis favorable à une éventuelle demande d'emplacement d'un véhicule de restauration (déjà installé route de Civray) sur l'aire de repos en face du Collège moyennant une location mensuelle à déterminer.

D– Demande de devis pour la Salle socioculturelle

Les conseillers acceptent le devis de M. Richard d'un montant de 2 774,40 € TTC : fourniture et pose de films décoratifs sur les parties vitrées de la façade.

Ils demandent également un devis pour la protection solaire des vitres de la salle D (après avoir constaté son efficacité dans la salle du rez-de-chaussée).

10- Questions diverses

A- Inauguration du site du Pelon

Le site sera inauguré le 27 septembre de 12 h à 15 heures. Le soir, les organisateurs proposent un film en plein air « Astérix et Cléopâtre ». Le 28 septembre, le site sera ouvert au public toute la journée.

B- Projet de travaux pour 2020

M. le Maire propose au Conseil d'établir des demandes de subventions pour 2020 sachant que le prochain conseil municipal qui sera élu, pourra dès son entrée en fonction réaliser ses travaux si ses membres le souhaitent. Les dossiers proposés sont :

- chemin de randonnée du pigeonnier au plan d'eau
- réfection rue Treille Bourgeau
- aménagement de l'ex-station service « Route de Civray »
- réaménagement du chemin de randonnée « de l'argile au Manoir »

C- Mise en sécurité de l'entrée du Collège Anne Frank

La municipalité est toujours dans l'attente des subventions. Le dossier passera en commission départementale le 27 septembre 2019. Le montage du dossier d'appel d'offres ne pourra donc être réalisé qu'entre le 1^{er} et le 15 octobre. L'ouverture des plis pourrait être envisagée mi-novembre avec une notification de travaux fin novembre. Sachant que les entreprises de travaux publics ne posent pas d'enrobé en hiver, les travaux ne seront probablement pas réalisés avant le printemps prochain.

D – Travaux Place des halles

Les demandes de subvention sont toujours sans réponse. Un devis a été demandé au bureau d'études ATVRD représenté par M. Fragnaud pour une proposition d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

E – Recrutement d'un agent technique

Parmi les candidats reçus en vue du remplacement de Jean Luc Colsy, un a été retenu. Le conseil lui propose un poste de contractuel pour 3 mois renouvelable 1 fois et ce dès le mois d'octobre 2019.

Agenda :

Prochain conseil municipal : le 1^{er} octobre 2019 à 19h30

Prochaine réunion des adjoints : le 24 septembre 2019 à 19h30

La séance est levée à 22 heures 40.